

Réunion restreinte du 20 avril 2022

P.V. n° 23

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. HUS - LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° **23399147** – Poule A – A.S. Puymoyen / C.O. Cerizay du 17/04/2022

Courriel de l'A.S. Puymoyen du 16/04/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Puymoyen**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'A.S. Puymoyen (2^{ème} forfait).

Prochaine réunion plénière : le lundi 2 mai 2022 à 14h00 à Puymoyen.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 21/04/2022 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.